

INFO-PARENTS

FÉVRIER-MARS 2020

Année scolaire 19-20

<http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/>



DATES À RETENIR

17 au 28 février	Période d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021
20 février	Journée d'inscription 2020-2021 pour les nouveaux élèves du préscolaire
2 au 6 mars	Semaine de relâche

DATES IMPORTANTES 2019-2020 (À CONSERVER)

- Journées pédagogiques (prévues au calendrier scolaire) :
 - ~~22 au 28 août~~ inclusivement
 - ~~27 septembre~~
 - ~~18 octobre~~
 - ~~14 et 15 novembre~~
 - ~~6 janvier~~
 - 14 février
 - 28 février (pédagogique flottante)
 - 9 mars
 - 27 mars (si fermeture en cas de force majeure)
 - 24 avril
 - 8 mai (si fermeture en cas de force majeure)
 - 15 mai
 - 22 juin (pédagogique flottante)
 - 23 et 25 juin
- Fête du Travail : 2 septembre
- Action de grâces : 14 octobre
- Congé des Fêtes : 23 décembre 2018 au 3 janvier 2020
- Semaine de relâche : 2 au 6 mars 2020 inclusivement

Semaine des enseignants et enseignantes

Nous vous invitons cette semaine (2 au 8 février), à profiter de cette occasion afin de souligner votre reconnaissance à l'enseignant(e) de votre enfant.

Reconnaissons cette belle profession.

Reconnaissons ce don de soi pour vos enfants.

Reconnaissons ce travail de passionnés pour le bien-être et la réussite de vos enfants.

Reconnaissons le travail de ceux qui préparent nos adultes du futur.





PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription pour l'année 2020-2021 se déroulera du 17 au 28 février 2020. Pour les parents dont l'enfant est déjà inscrit à la Commission scolaire des Découvreurs en 2019-2020, l'inscription pour 2020-2021 se fera en ligne. Un courriel sera acheminé à cet effet, par l'école.

JOURNÉE D'INSCRIPTION POUR LE PRÉSCOLAIRE

Une journée réservée aux inscriptions des futurs élèves du préscolaire est prévue le **jeudi 20 février 2020**, de **8 h 30 à 12 h** et de **13 h à 18 h**. Les parents doivent se présenter à l'école de leur aire de desserte et apporter l'original (grand format) du certificat de naissance de l'enfant, la carte d'assurance maladie de l'enfant ainsi qu'un des trois documents suivants pour la preuve de résidence :

- le permis de conduire (SAAQ);
- une copie de l'avis de cotisation de l'Agence du Revenu du Québec (ARQ);
- le compte de taxe scolaire ou municipale.

REMISE DES BULLETINS ET RENCONTRE DES PARENTS POUR LA 2^e ÉTAPE



Le bulletin de la 2^e étape sera disponible sur le *Mozaïk portail parents* le 26 février prochain. Certains parents seront conviés à rencontrer le titulaire de leur enfant afin d'être informés, de façon plus précise, de sa progression. Ce moment de rencontre aura lieu le jeudi 27 février en soirée ou le vendredi 28 février en avant-midi lors de la journée pédagogique flottante. Il sera également possible, pour tous les parents qui le souhaitent, de rencontrer le titulaire ou les spécialistes.

DONS DE PATINS À GLACE ET DE CASQUES PROTECTEURS

Vous avez un casque protecteur, une paire de patins à glace pour fille ou garçon qui ne vous sert plus? L'école Les Primevères et l'école Jouvence les acceptent en tout temps, et ce peu importe la pointure. Vous pouvez les déposer dans la boîte prévue à cet effet près du gymnase (**Les Primevères**), près de l'entrée principale (**Jouvence**). Un gros merci pour vos dons.

Sportivement vôtre!



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

La campagne pour la sécurité routière se déroule du 3 au 14 février 2020. Si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire et que vous allez le reconduire à l'école et le chercher après sa journée, vous avez un rôle important à jouer, surtout si vous êtes sur place pendant l'arrivée des autres écoliers et des autobus scolaires.

L'imprudence des automobilistes, trop pressés, met à risque la sécurité des jeunes qui circulent près de l'école.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- respecter les aires réservées aux autobus scolaires
- arrêter la voiture à l'endroit désigné par l'école
- faire attention aux enfants qui circulent tout autour
- respecter les limites de vitesse affichées
- en présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux (Les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants, Y compris du vôtre.)

Nous vous remercions grandement de votre collaboration et de votre vigilance.

SERVICE DE GARDE



ÉTAT DE COMPTE SERVICE DE GARDE

Vous pouvez consulter votre état de compte du service de garde en tout temps sur le *Mozaïk portail parents*: <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

La mise à jour se fait hebdomadairement sur le portail parents. À noter que cette opération est effectuée par la commission scolaire et que la journée de mise à jour varie selon les établissements.

Le calendrier de paiements pour les frais de garde, les journées pédagogiques et les informations acheminés en début d'année, se retrouve aussi sur le site Web aux liens suivants :

École Jouvence : http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/jouvence_-tarification/

École Les primevères : http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/les-primeveres_tarification/

PROCHAINES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES ET SEMAINE DE RELÂCHE

Les formulaires d'inscriptions pour la journée pédagogique du vendredi 28 février, de la semaine de relâche (2 au 5 mars), ainsi que pour la journée pédagogique du lundi 9 mars ont été envoyés. La date limite d'inscription est le mardi 11 février.

Il est bien important de prendre connaissance des informations qui vous seront transmises sur ces formulaires et de respecter la date de retour, si vous avez besoin du service de garde lors de ces journées. Il sera trop tard de notre côté pour réorganiser si plusieurs enfants devaient s'ajouter après la date limite.

Notez bien que le service de garde est offert à la relâche à L'école Les Primevères, et ce, pour les deux établissements.

Vous pouvez retrouver ces formulaires sur le site Web de l'école:

École Jouvence : <http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/jouvence--journées-pedagogiques/>

École Les Primevères : <http://www.csdecou.qc.ca/primeveres/journees-pedagogiques/>

RAPPEL PRISE DES MESSAGES TÉLÉPHONIQUES ET COURRIELS AU SERVICE DE GARDE :

Lorsque vous prévoyez laisser un message téléphonique au service de garde, il est important de noter que la prise des messages se fait trois fois par jour, soit à **8h30, 11h15 et 15h15**.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration!

Prochainement, vous recevrez par courriel de plus amples informations concernant la procédure d'inscription en ligne au service de garde (portail).

À noter que l'inscription au service de repas de l'école Jouvence ne pourra pas se faire via le portail. Le menu ainsi que le formulaire d'inscription pour les repas du service de garde vous parviendront par courriel. Vous pourrez ainsi procéder à votre choix de repas pour l'année scolaire 2020-2021.

EST-CE QUE JE PEUX T'EMPRUNTER UNE FOURCHETTE? JE N'EN AI PAS DANS MA BOÎTE À LUNCH!



Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que régulièrement, les ustensiles du service de garde mis à la disposition des élèves pour les repas du midi disparaissent...

Si vous en retrouvez dans la boîte à lunch de votre enfant, nous vous remercions de nous les retourner.

De plus, si vous avez des surplus dans votre tiroir de cuisine qui ne servent plus, nous leur donnerons une bonne utilisation. Merci!

Merci de votre collaboration tout au long de l'année!

Maxim Pilote, directeur

Bruno Duquet, directeur adjoint